

Séance du 25 août 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Millet-Barbé ; Mme Favoreu-Dumas à M. le Maire ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre, Mme Bisauta à M. Causse, M. Larralde à Mme Lougarot.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Labayle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : Urbanisme - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions.

Mme Boéprésente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
M. TARAYRE Patrick	12, rue Maubec	4 290,05	1 072,51	38 610

Travaux devant être commencés avant le 1er Septembre 2006

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
M. LESUR <i>Le Panier Bleu</i>	6, rue Argenterie	360,00	180,00
M. Mme ROUMELIOTYS <i>Elégance Mariage Complicité</i>	8, quai de Lesseps	822,85	411,42
Melle BOUVET Laetitia <i>DIOSA Vêtements & Chaussures</i>	8, rue Sainte-Ursule	728,48	364,24
MM. ARTEON & Fils <i>ARTEON Joaillier Bijoutier</i>	11, rue Orbe	767,38	383,69
M. CRESTOIS Pierre <i>Maison de la Presse</i>	15, rue de la Salie 1, rue du Pilon	580,00	290,00
Vêtements SALZEDO <i>Salzedo Hommes</i>	26, rue Victor Hugo	1 819,71	500,00
M. Jean-François BLANC <i>Kookaburra Le Bar Australien</i>	13, rue des Cordeliers	789,36	394,68

Le montant total des subventions pour cette séance est de **3 201,86 €** induisant un montant total de travaux de 9 368,47 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.